



Rétrospective des programmes d'aide financière sortant en mars et avril 2022

Mars 2022

4 mars - [Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques](#)

14 mars - [Fonds culturel de Nicolet-Yamaska](#) | Information : [Marthe Taillon](#)

15 mars - [Programme AtoMc Hockey](#)

25 mars - **NOUVEAU** [Programme de soutien pour voisins solidaires](#) | [Guide du demandeur](#)

Dernier appel de projet 28 mars 2021 (à surveiller pour 2022) - [Programme Relève et mise en valeur de la faune](#)

31 mars - [Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains](#)

31 mars - [Programme de Reboisement Social™ d'Arbre-Évolution](#)

31 mars - [Programme d'aide aux immobilisations](#) culturelles

31 mars - [Fondation communautaire de Poste Canada](#)

31 mars - [Programme Emplois verts](#)

Les demandes reprendront à l'hiver 2022 - [Programme Jeunes en Sentier de Rando Québec](#)

Avril 2022

Avril 2022 (date à surveiller) - [Fonds AgriEsprit](#)

Possiblement 1^{er} ou 8 avril (à confirmer) - [Fête nationale du Québec](#)

Normalement 15 avril de chaque année - [Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans](#)

20 avril au 20 mai - [Programme d'assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec](#)

30 avril - [Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine](#)

Sortie en avril ou mai - [Aide financière aux festivals et aux événements touristiques](#) pour les événements se déroulant entre le 1^{er} novembre 2022 et le 30 avril 2023 inclusivement.

Mai 2022

20 mai - [Programme d'assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec](#)

Dépôt de demande de subvention EN CONTINU

[Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux \(PRABAM\)](#)

Période de dépôt : **Aucun dépôt de projet n'est requis** | Tous les travaux admissibles **devront être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023.**

L'enveloppe du PRABAM a été répartie entre toutes les municipalités admissibles à raison d'un montant de base de 75 000 \$. Le solde de l'enveloppe a ensuite été réparti auprès des municipalités admissibles de plus de 1 000 habitants au prorata de leur population. Ainsi les contributions prévues varient entre 75 000 \$ et près de 180 000 \$. Les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes : les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres ou salles communautaires.

[Programme Réfection et construction des infrastructures municipales \(RÉCIM\)](#)

Période de dépôt : **Le RÉCIM est entré en vigueur le 15 mai 2018 et aucune nouvelle promesse d'aide financière ne pourra être accordée après le 31 mars 2023.**

[Fonds régions et ruralité \(FRR 2022-2025\)](#) adressez-vous à votre MRC

[MRC Arthabaska](#) : **FRR en continu, prochaine analyse de dossiers en février 2022**

Informations disponibles auprès de [François Gardner](#)

[MRC Bécancour](#) : [Programmes](#)

[MRC Drummond](#) : [Fonds et programmes](#)

[MRC Érables](#) : [Fonds de la MRC](#)

[MRC Nicolet-Yamaska](#) : Programmes [FRR](#) et [FDST](#)